

Assurance invalidité

# Évolution réjouissante: moins de rentes – plus de réadaptation

La transformation de l'AI d'une assurance de rentes en une assurance de réadaptation est en bonne voie. Selon les statistiques les plus récentes, les employeurs, avec le soutien des organes de l'AI, ont intégré près de 18 000 personnes handicapées. Compte tenu de la situation financière toujours difficile de l'AI, cette évolution réjouissante doit se poursuivre systématiquement et être complétée par d'autres mesures.

En janvier 2014, le nombre de rentes AI pondérées (par exemple un quart de rente, trois quarts de rente et une rente entière correspondent à deux rentes pondérées) octroyées en Suisse et à l'étranger se montait à 229 800. C'est ce qui ressort d'un communiqué de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Cela correspond à une diminution de 2 pour cent (4800 rentes) par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la baisse la plus sensible depuis janvier 2006. Le nombre de 13 800 nouvelles rentes pondérées octroyées en 2013 représente un nouveau minimum. Depuis 2003, le nombre de nouvelles rentes a diminué d'environ 51 pour cent.

Contrairement au recul du nombre de nouvelles rentes, on constate une nette augmentation des mesures de réadaptation professionnelle de l'AI depuis 2008. De 2002 à 2013, le rapport entre les personnes touchant de nouvelles rentes et celles bénéficiant de mesures de réadaptation professionnelle s'est inversé.

Selon l'OFAS, l'Assurance invalidité a économisé un total de 173 millions de francs grâce à la lutte contre les abus d'assurance. Sur les 2540 cas liquidés en 2013, 570 cas d'abus ont été détectés. Cela correspond à 420 rentes entières versées en moins.

## Près de 1000 intégrations

Le succès de la réadaptation professionnelle se confirme dans l'enquête menée par la Conférence des offices AI auprès des 26 offices cantonaux de l'AI: au cours de l'année écoulée, ils sont parvenus, en collaboration avec les employeurs, à placer sur le marché du travail primaire 17 552 personnes handicapées et ainsi, même à dépasser le chiffre élevé de l'année précédente (16 629). Les mesures prises concernent le maintien des emplois, les placements dans la même entreprise et des emplois chez de nouveaux employeurs. Ne sont pas compris dans cette statistique tous les postes qui peuvent être maintenus grâce au seul l'engagement des employeurs, sans recours à l'AI.

Face à cette évolution réjouissante, l'Union patronale suisse se voit confortée dans ses efforts en faveur d'une intégration plus poussée des bénéficiaires de l'AI sur le marché du travail. Cela dit, il faut aussi reprendre dans les meilleurs délais les mesures incontestées de la défunte révision 6b de l'AI afin de réduire la montagne de dette de cette assurance, qui continue de culminer autour des 14 milliards de francs. A cet égard, les mesures visant l'employabilité et l'intégration de personnes psychologiquement handicapées revêtent une

importance particulière, puisqu'au sein de l'AI, cette catégorie de bénéficiaires est celle qui a connu la plus forte croissance ces dernières années. Le projet de révision 6b prévoyait par exemple une détection plus rapide des problèmes psychiques, la suppression de la limitation dans le temps des mesures d'intégration ou encore un meilleur soutien par l'AI des efforts fournis par les employeurs en matière de réintégration.

## La Commission saisit la balle au bond

Après l'adoption par le Conseil des Etats de la motion Schwaller, la Commission de sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national adresse la même recommandation au plénum de sa Chambre. Cette motion exige, en plus d'une meilleure intégration de bénéficiaires de l'AI souffrant notamment de troubles psychiques, un démantèlement de la dette de l'AI auprès de l'AVS d'ici à 2028 et une lutte plus efficace contre la fraude. De plus, la CSSS-N veut dès cet automne reprendre l'examen des éléments différés de la révision 6b – à savoir la nouvelle réglementation des frais de voyage et des allocations pour enfants de bénéficiaires de rentes AI. ■



Pour suivre les prises de position et les activités de l'Union patronale suisse, **abonnez-vous à notre news service.**